

CABINET

**Arrêté n° 13 926 /MDN/CAB**

Portant nomination du chef de division des essences à la direction de la logistique de l'état-major de l'armée de terre.

**LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,**

**VISAS :**

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;



DGRH/MDN

Vu la loi n° 17 - 2023 du 27 mai 2023 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale ;



DGAF/MDN

Vu le décret n° 2002 - 6 du 3 janvier 2002 portant attributions et organisation de l'état-major de l'armée de terre ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2023 - 686 du 28 juin 2023 relatif aux attributions du ministre de la défense nationale.


**Arrête :**

**Article premier :** Le commandant **SOMI Sébastien Djibrill** est nommé chef de division des essences à la direction de la logistique de l'état-major de l'armée de terre.

**Article 2 :** L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

**Article 3 :** Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 6 novembre 2023

  
Charles Richard MONDJO.-